

PÊCHE

25



GÉNÉRATION
PÊCHE

Flashez Imprimez Pêchez



GUIDE DE PÊCHE 2017

Fédération départementale de pêche
et de protection du milieu aquatique du Doubs

www.federation-peche-doubs.org



GUIDE DE PÊCHE 2017



Crédits photos : T. POULLEAU, J. NICOLET, C. ROSSIGNON,
T. GROUBATCH, J.N. RESCH, J. MADELON, L. BRIOIS,
I. CUYNET, N. SIRON, CORVUS MONITORING, FNFP

Mise en page : QUATRE VINGT TREIZE Epeugney
Impression : SIMONGRAPHIC

Edité par la Fédération de Pêche du Doubs
N°ISSN : 1957-4975

Fédération Départementale de Pêche et
de Protection du Milieu Aquatique du Doubs

4, rue du Docteur Morel 25720 BEURE
Tél.: 03 81 41 19 09 / Fax : 03 81 41 19 29
e-mail : fede@federation-peche-doubs.org
www.federation-peche-doubs.org



Sommaire



- p 1 Le mot du Président
- p 2 La Fédération
- p 3-5 Réglementation 2017
- p 6-7 Carte du Doubs - Où pêcher ?
- p 7 Devenir garde de pêche assermenté
- p 7 Que faire en cas de pollution, braconnage ?
- p 8 Ouvertures 2017
- p 10 La Réciprocité
- p 11 Prix des cartes 2017
- p 12-13 Les Parcours "Carpe de nuit"
- p 14-15 Les hébergements pêche dans le Doubs
- p 16-17 Le "Corégone Géant" du Tour de France
- p 18 Les Ateliers Pêche Nature
- p 19 L'APN d'Ornans
- p 19 Osselle plan d'eau de l'Orme
- p 20-21 Suivi piscicole
- p 22 Restauration morphologique Bief de Fuesse
- p 25 Coups de cœur / Coup de gueule



Electricité Prudence
Gardons nos distances

ERDF devient
ENEDIS
L'ÉLECTRICITÉ EN RESEAU

Pêchez ces conseils sans modération !
Vous pratiquez la pêche ? Votre canne à pêche est en fibre de carbone ou vous utilisez une ligne de grande longueur ?

Ces conseils vous concernent :

- ✓ évitez de pêcher près des lignes électriques,
- ✓ tenez votre canne en position horizontale lorsque vous passez sous une ligne électrique,
- ✓ soyez vigilants aux panneaux d'informations indiquant les zones à risque,
- ✓ renseignez-vous auprès de votre fédération de pêche.

Pour toute information complémentaire :
electricite-prudence.fr
enedis.fr

avec vous, agissons pour éviter les risques électriques !
www.electricite-prudence.fr

enedis L'ÉLECTRICITÉ EN RESEAU
Rte Réseau de Transport Électrique

LE MOT DU PRÉSIDENT



Les AAPPMA et leurs nouveaux dirigeants ont souhaité du changement lors des élections du Conseil d'Administration de mars 2016 en mettant en place une nouvelle équipe à la tête de la Fédération du Doubs.

Douze nouveaux élus sur quinze font ainsi leur apparition dans le nouveau C.A. Comme cela a déjà été indiqué à de nombreuses reprises, il n'y aura pas de révolution de palais mais du changement dans la continuité.

En effet, la nouvelle équipe se veut volontairement respectueuse des statuts et du Fédéralisme, et chaque AAPPMA sera considérée comme membre à part entière de la Fédération du Doubs et se verra apporter la même attention quelle que soit sa position géographique, son orientation ou sa notoriété. C'est le meilleur moyen de faire adhérer tout le monde et donc de fédérer toutes les AAPPMA du département sous la même bannière.

Il n'est pas question de dénigrer ou de renier les Conseils d'Administration précédents, au contraire, car je souhaite leur rendre un hommage appuyé et les remercier pour la tâche accomplie. C'est en effet grâce à eux qu'au fil des années notre Fédération s'est construite, s'est structurée et a pris une importance accrue au fil des années. Elle fait maintenant référence par ses conseils, ses diagnostics ou ses inventaires et rares sont celles capables de conduire et de mener à bien des opérations que même l'Etat ne peut plus assumer. C'est grâce à la compétence de son personnel et à la motivation de ses élus qu'elle pourra poursuivre ses actions et en amplifier le nombre.

Chaque pêcheur et chaque dirigeant sait maintenant que notre seul et véritable problème se situe au niveau de la qualité de nos cours d'eau qui s'est dégradée beaucoup trop vite au fil des années. Il convient maintenant que tous ceux qui en ont les moyens et le pouvoir fassent l'effort nécessaire afin de contribuer à la reconquête de nos milieux piscicoles et de leurs cheptels jadis si renommés dans le monde de la pêche. La situation est grave et nous comptons sur toutes les forces vives pour qu'elles prennent conscience de la situation et s'attaquent réellement aux problèmes et à leurs causes. Le temps du dénigrement et du refus de regarder la situation en face est révolu ! Il convient maintenant d'avancer en pensant à l'avenir !

Gérard MOUGIN

Président de la Fédération de pêche du Doubs

LE NOUVEAU C.A. :



De gauche à droite : Jean-Jacques CLAUSSÉ, Christian ROSSIGNON (collaborateur), Denis HERAULT, Gérard FRICHEL, Yves GRENAUD, Philippe GROSSO, Jean-Luc CUENOT, Gérard MOUGIN, Jean-Claude POUX, Christophe MONNIER, Alain GIBEY, Yannick COUPRY, Georges LAURINE, Claude MALAUAUX, Christian TRIBOULET, Jean-Pierre BELON.

LA FÉDÉRATION AU SERVICE DES PÊCHEURS ET DES MILIEUX AQUATIQUES



Deux objectifs principaux constituent la ligne directrice des activités de la Fédération :

- La promotion et le développement du loisir pêche
- La gestion et la protection des milieux aquatiques et des ressources piscicoles

Il en découle les pôles d'activités suivants :

Pôle TECHNIQUE

Depuis maintenant dix années, la Fédération assure toutes missions d'ordre technique grâce à deux ingénieurs. Des inventaires piscicoles, diagnostics écologiques, projets de restauration, création de frayères, suivis d'espèces autochtones et/ou menacées,... sont réalisés quotidiennement.

Pôle GARDERIE

La lutte contre les agressions humaines dont souffrent les milieux aquatiques est devenue une activité phare de la Fédération, menée par trois agents répartis par secteur sur le département. Ils assurent des missions de police de la pêche mais aussi de prévention contre les pollutions et travaux néfastes aux cours d'eaux.

Pôle ANIMATION / COMMUNICATION

L'avenir de la pêche semble bien obscur si rien ne change (dégradation des milieux aquatiques, "pêche vieillissante", réglementation compliquée,...). L'animation auprès des jeunes et la communication autour de notre loisir devient un objectif fort de la Fédération.



Horaires d'ouverture :

Du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Le vendredi de 8h00 à 12h00

Tél. : 03 81 41 19 09 e-mail : fede@federation-peche-doubs.org

Site internet : www.federation-peche-doubs.org (en cours de refonte)



Pôle TECHNIQUE

Christian ROSSIGNON

Ingénieur hydrobiologiste
Responsable de la structure



Thomas GROUBATCH

Ingénieur hydrobiologiste

Pôle ANIMATION / COMMUNICATION



Jérémy NICOLET

Agent de développement
Animation - Communication

Pôle GARDERIE



Alexandre CHEVAL

Chargé de développement - Garderie
Loue / Haut-Doubs



Thomas PUILLEAU

Chargé de développement - Garderie
Doubs frontière / Doubs Médian / Allan



Jean-Sébastien BROCARD

Chargé de développement - Garderie
Doubs Aval / Ognon

Pôle ADMINISTRATIF



Virginie BIGEARD

Secrétaire - Standard

La pêche à la ligne dans le département du Doubs fait l'objet de réglementations particulières en fonction des cours d'eau dans lesquels elle s'exerce.

On distingue essentiellement **trois grands domaines** :

- Les cours d'eau de 1^{ère} catégorie du domaine privé. Exemple : Cusancin, Dessoubre, Haut Doubs, Loue...
- Les cours d'eau de 2^{ème} catégorie du domaine privé. Exemple : Doubs moyen, Ognon, Savoureuse...
- Les cours d'eau et canaux de 2^{ème} catégorie du domaine public. Exemple : Doubs inférieur, canal du Rhône au Rhin...

Et trois cas particuliers :

- Un secteur de 1^{ère} catégorie du domaine public sur la Loue (secteur d'Arc-et-Senans).
- 2 lacs de retenue hydroélectrique domaniaux de 2^{ème} catégorie ("assimilés domaine public" en ce qui concerne la pratique de la pêche) : lacs de Vaufrey et du Poset.
- Un secteur régit par une convention internationale (Le Doubs faisant frontière avec la Suisse entre Villers-le-lac et Clairbief et en amont de Bremoncourt) : la réglementation de la pêche y est spécifique et non décrite dans les lignes qui suivent, se renseigner auprès des AAPPMA locales (Saint-Hippolyte, Villers-le-Lac, Grand'Combe-des-Bois et Goumois).

Il est donc indispensable de s'informer auprès des responsables d'AAPPMA, des dépositaires de cartes de pêche ou de la Fédération chaque fois qu'on désire pratiquer dans un secteur inconnu.

Les renseignements qui suivent constituent une synthèse des principaux textes existants, tirés du Code de l'Environnement et de l'Arrêté Réglementaire Permanent relatif à l'exercice de la pêche en eau douce dans le département du Doubs.

Ces renseignements ne sauraient en aucun cas être considérés comme un document officiel et engager la responsabilité de la Fédération.

Procédés et modes de pêche :

En 1^{ère} catégorie, les membres des AAPPMA peuvent pêcher au moyen de :

- 1 ligne sur le domaine privé.
- 2 lignes sur le domaine public (uniquement la Loue secteur d'Arc-et-Senans).
- 1 bouteille ou carafe en verre d'une contenance maximum de 2 litres pour la capture des vairons et autres poissons servant d'appât.
- 6 balances à écrevisses, diamètre ou diagonale de 30 cm maximum avec mailles de 27 mm ou 10 mm pour les écrevisses américaines.

Les lignes doivent être montées sur cannes et munies de deux hameçons ou de trois mouches artificielles au plus.

Mesures particulières :

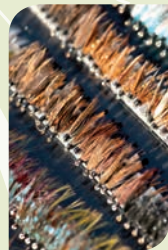
Dans les deux catégories, il est interdit :

- de pêcher sous la glace ;
- de pêcher en troublant l'eau sauf pour la pêche du goujon ;
- de pêcher à la traîne, toutefois, dans les lacs Saint-Point et de Remoray, la pêche à la traîne à l'aide d'un maximum de 3 lignes est autorisée uniquement à l'aide de rames ;
- d'utiliser comme appât ou comme amorce des œufs de poissons quelles que soient leurs formes ou leurs origines, ainsi que des espèces bénéficiant d'une taille légale de capture (même si l'appât atteint ou dépasse la taille légale) et des espèces absentes de la liste des espèces officiellement présentes dans les eaux soumises à la police de la pêche en eau douce ;
- de relâcher, de transporter vivant ou d'utiliser comme appât des espèces susceptibles de créer des déséquilibres biologiques : poisson-chat, perche-soleil, écrevisses américaine, de Californie et de Louisiane, crabe chinois ;
- de conserver une capture prise autrement que par la bouche (sauf captures par carafe ou bouteille...).

En 2^{ème} catégorie, les membres des AAPPMA peuvent pêcher au moyen de :

- 4 lignes sur le domaine privé.
- 4 lignes sur le domaine public.
- 1 bouteille ou carafe en verre d'une contenance maximum de 2 litres pour la capture des vairons et autres poissons servant d'appât.
- 6 balances à écrevisses, diamètre ou diagonale de 30 cm maximum avec mailles de 27 mm ou 10 mm pour les écrevisses américaines.

Les lignes doivent être montées sur cannes et munies de deux hameçons ou de trois mouches artificielles au plus. Toutefois, dans les lacs Saint-Point, de Remoray et de Bouverans la limitation du nombre d'hameçons par ligne est fixée à 10.



Mesures particulières (suite) :

En 1^{ère} catégorie :

- Il est interdit de fixer des hameçons au-dessus du plomb.
- La pratique de la pêche à la mouche n'est autorisée qu'au fougat et avec hameçon simple sans ardillon, du 2^{ème} samedi de mars au vendredi précédant le 3^{ème} samedi de mai, sur les cours d'eau ou sections de cours d'eau suivants : Loue et affluents, Dessoubre et affluents, Cusancin et affluents.
- Pour protéger la reproduction des Salmonidés, la pêche en marchant dans l'eau est interdite, durant la période du 2^{ème} samedi de mars au 30 avril. Cette interdiction est prolongée jusqu'au 3^{ème} samedi de mai dans les cours d'eau ou sections de cours d'eau suivants (protection de l'ombre) : Loue et affluents, Dessoubre et affluents, Cusancin et affluents.
- Il est interdit d'utiliser du fromage, des pâtes de fromage, d'asticots et des autres larves de diptères, comme appât ou amorce.
- Il est interdit de relâcher, de transporter vivant ou d'utiliser comme appât les espèces carnassières que sont le brochet, la perche, le sandre et le black-bass.



En 2^{ème} catégorie :

- Dans le Doubs de la borne frontière 558 (Bremoncourt) jusqu'au parement amont du pont de la Libération (Valentigney), il est interdit de fixer des hameçons au dessus du plomb.
- Pendant la période d'interdiction de la pêche du brochet, la pêche au vif, au poisson mort ou artificiel, à la cuiller et autres leurres susceptibles de capturer ce poisson de manière non accidentelle (tous leurres artificiels ou appâts naturels maniés, comme le streamer ou le ver manié), est interdite. Toutefois, cette interdiction ne s'applique pas à compter du 2^{ème} samedi de mars à la rivière Doubs (à l'amont du pont routier du CD34 à Voujaucourt).

Lieux de pêche interdits :

- Les réserves faisant l'objet d'un arrêté préfectoral.
- Les passes à poissons.
- Les pertuis et vannages.
- Les passages d'eau à l'intérieur des bâtiments.
- Sur les cours d'eau et canaux navigables du département (domaine public), toute pêche est interdite à partir des barrages et des écluses ainsi que sur une distance d'au moins 50 mètres en aval et en amont de l'extrémité de ceux-ci.

Des panneaux précisent ces limites qui peuvent être différentes en fonction de la configuration des ouvrages.

- Sur les cours d'eau et canaux non navigables (domaine privé), toute pêche est interdite à partir des barrages et des écluses ainsi que sur une distance d'au moins 50 mètres en aval de l'extrémité de ceux-ci à l'exception de la pêche à l'aide d'une seule ligne.

Horaires de pêche :

La pêche ne peut s'exercer plus d'une demi-heure avant le lever du soleil ni plus d'une demi-heure après son coucher. Il existe toutefois des secteurs de 2^{ème} catégorie répartis sur l'ensemble du département où la pêche de la carpe peut être pratiquée sans restrictions d'heure mais sous certaines conditions (voir l'article correspondant dans ce guide) : ce sont les parcours dits "Carpe de Nuit", pour lesquels le No-Kill et l'utilisation exclusive d'esches d'origine végétale (bouillettes, graines...) sont obligatoires. A noter qu'en dehors des horaires habituels, il est interdit de conserver vivante une carpe : toute carpe prise de nuit doit donc être relâchée immédiatement.

Consommation du poisson :

Suite à la mise en évidence de la contamination par certains polluants (PCB notamment) de tout ou partie des espèces présentes sur certains tronçons, la consommation du poisson est réglementée sur les secteurs suivants.

- Interdiction de consommation des seules espèces déclarées fortement bio-accumulatrices (barbeau, brème, carpe, tanche, silure, anguille) :
 - Doubs du barrage de Mathay jusqu'à sa sortie du département.
- Interdiction de consommation de toutes les espèces :
 - Ognon du barrage de Montferney au barrage de Montbozon,
 - Allan sur tout son cours,

- Savoureuse sur tout son cours dans le département,
- Lizaine sur tout son cours dans le département,
- Gland en aval du barrage précédant le long passage souterrain situé à sur la partie inférieure du parcours d'Hérimoncourt.

Les canaux et plans d'eau en dérivation des cours d'eau nommés ci-avant sont soumis aux mêmes mesures, à l'inverse des affluents qui ne sont pas concernés. Ces restrictions ne concernent pas la pratique de la pêche qui reste autorisée.

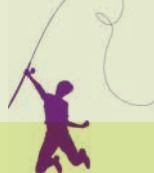
Responsabilité et civisme :

Les pêcheurs sont civilement responsables des dégâts qu'ils causeront aux propriétés et aux cultures.

Il est recommandé de suivre le chemin dit du pêcheur le long de la rivière et de ne pas sillonner les propriétés en tous sens. Respectez les clôtures et les arbres, évitez le stationnement abusif...

Ne prenez pas la nature pour une vaste poubelle en laissant sur place vos déchets de pique-nique, vos emballages, vos appâts, vos fils de pêche usagés...

Le droit de pêche qui vous est accordé par les propriétaires riverains, publics ou privés, est lié étroitement à votre comportement. Un pêcheur indiscipliné peut à lui seul faire perdre des kilomètres de rivières à une APPMA.



ATTENTION Réglementation spécifique exceptionnelle sur les bassins de la Loue et du Dessoubre

En réponse aux épisodes de mortalités salmonicoles de ces dernières années, les dispositions suivantes sont appliquées en 2017 :

- **2 truites fario maximum par jour et par pêcheur sur le bassin de Dessoubre** (affluents compris), et **No-Kill pour l'ombre commun**. Hameçons sans ardilions ou avec ardilions écrasés pour la pêche à la mouche artificielle et aux appâts naturels (hors vairon).

- **No-Kill total pour la truite fario et l'ombre commun sur la Loue** de sa source à la confluence avec la Furieuse (affluents compris). Hameçons sans ardilions ou avec ardilions écrasés pour toutes les techniques.





Taille et nombre légal de capture

Espèce	Secteur	Taille légale	Nombre de capture Par pêcheur et par jour
Truite fario	Doubs de la borne frontière 558 (Bremoncourt) au pont de la D438 à Voujeaucourt, hors affluents Dessoubre de la confluence avec la Réverotte jusqu'à la confluence avec le Doubs, hors affluents	30 cm	4 salmonidés (dont 2 truites fario maximum sur le Dessoubre et ses affluents)
	Zones non citées ci-dessus	25 cm	
Ombre commun	Doubs de la borne frontière 558 (Bremoncourt) au pont de la D438 à Voujeaucourt, hors affluents	35 cm	
	Zones non citées ci-dessus	30 cm	
Cristivomer	Ensemble du département	35 cm	
Truites arc-en-ciel, Ombles chevalier, Omble de fontaine	Ensemble du département	25 cm	
Corégone	Lac de Saint Point et Remoray	32 cm	8 par jour et 200 par an
Brochet	2 ^{ème} catégorie uniquement	60 cm	Attention nouveau : 3 carnassiers (Brochet, Sandre, Black-Bass) dont 2 brochets maximum
Sandre	2 ^{ème} catégorie uniquement	50 cm	
Black-Bass	2 ^{ème} catégorie uniquement	40 cm	
Anguille	Ensemble du département	12 cm	Aucune restriction
Autres espèces	Ensemble du département	Pas de taille	Aucune restriction

Tailles légales de capture : La longueur des poissons est mesurée du bout du museau à l'extrémité de la queue déployée. Les individus n'atteignant pas la taille réglementaire doivent être immédiatement remis à l'eau, morts ou vifs. Il est de plus interdit de transporter vivante une carpe mesurant plus de 60 cm.

OÙ PÊCHER ?



-  Parcours 1^{ère} catégorie domaine privé
-  Parcours 1^{ère} catégorie domaine public
-  Parcours 2^e catégorie domaine privé
-  Parcours 2^e catégorie domaine public
-  AAPPMA en Réciprocité départementale et adhérente à l'URNE
-  AAPPMA en Réciprocité départementale et non adhérente à l'URNE
-  Mise à l'eau
-  Présence de parcours No-Kill
-  Ponton pour Personnes à Mobilité Réduite
-  Hébergement Pêche



AAPPMA de :
 - Montbéliard
 - Audincourt
 - Voujeaucourt
 - Fesches-le-Châtel
 - Nommay
 - Vieux-Charmont
 - Colombier-Fontaine

Devenir GARDE PÊCHE assermenté d'une AAPPMA :



Un garde pêche particulier a pour missions la surveillance du domaine piscicole et l'application de la police de la pêche sur le secteur pour lequel il est assermenté. Il veille à la protection des cours d'eau et à leur mise en valeur. Le garde pêche particulier joue un rôle essentiel en matière de prévention, de communication, et d'information auprès des pêcheurs.

COMMENT DEVENIR GARDE : Tout d'abord, il faut **se faire commissioner** par un président d'une AAPPMA, puis suivre une **formation** obligatoire.

Proposée par la Fédération de pêche en collaboration avec la Fédération Des Gardes Particuliers et Piégeurs Agréées du Doubs et la Fédération des chasseurs du Doubs, elle se compose de deux modules : un module "juridique" et un module "pêche". Une **assermentation** auprès du Procureur de la république est ensuite indispensable pour être officiellement garde particulier afin de faire appliquer la Loi.



Renseignements complémentaires :
 Fédération de pêche et/ou Fédération Des Gardes Particuliers et Piégeurs Agréées du Doubs
 (06 72 71 59 77 - fdgppad@gmail.com)



QUE FAIRE en cas de constat de pollution ou de braconnage ?

Prévenir le plus rapidement possible par ordre de priorités :

- **L'ONEMA du Doubs** (Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques) :
03 81 52 25 46
- **L'ONCFS du Doubs** (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage) :
03 81 58 39 65
- **La Gendarmerie** : 17
- **Le Président de l'AAPPMA locale**
- **La Fédération pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques du Doubs** :
03 81 41 19 09
- **La Mairie locale**

POUR BIEN DONNER L'ALERTE, mentionner :

- Le lieu des faits.
- L'origine de la pollution (si connue).
- Ses conséquences visibles (mortalité piscicole, ...)
- Et toutes autres informations que vous jugerez utiles afin que les services compétents puissent mener une enquête.

N'oubliez pas de prendre des photos si possible (nous avons presque tous des appareils photos dans nos téléphones !)





OUVERTURES DE LA PÊCHE en 2017

	1 ^{ère} catégorie	2 ^{ème} catégorie	
Ouverture générale	du samedi 11 mars au dimanche 17 septembre inclus	du dimanche 1 ^{er} janvier au dimanche 31 décembre inclus	
Ouvertures spécifiques			
Truite fario Saumon de fontaine Omble chevalier	Ouverture générale	du samedi 11 mars au dimanche 17 septembre inclus	
Ombre commun	du samedi 20 mai au dimanche 17 septembre inclus	du samedi 20 mai au mercredi 1 ^{er} novembre inclus	
Corégone	Ouverture générale	du samedi 11 mars au mercredi 1 ^{er} novembre inclus	
Brochet Perche Sandre	Ouverture générale	Haut-Doubs* : du dimanche 1 ^{er} janvier au dimanche 29 janvier inclus et du samedi 3 juin au dimanche 31 décembre inclus	Autres secteurs : du dimanche 1 ^{er} janvier au dimanche 29 janvier inclus et du lundi 1 ^{er} mai au dimanche 31 décembre inclus
Black-bass	Ouverture générale	du dimanche 1 ^{er} janvier au dimanche 29 janvier inclus et du samedi 3 juin au dimanche 31 décembre inclus	
Anguille argentée	Pêche interdite toute l'année		
Ecrevisses (pattes rouges, des torrents, pattes blanches, pattes grêles)	Pêche interdite toute l'année		
Grenouilles vertes et rousses	du samedi 13 mai au dimanche 17 septembre inclus	du samedi 13 mai au dimanche 31 décembre inclus	
Autres espèces de grenouilles	Pêche interdite toute l'année		
Autres espèces	Ouverture générale	Ouverture générale	

***Haut-Doubs :** Secteurs de 2^{ème} catégorie du Doubs et de ses affluents, lacs compris, en amont du lac de Chailleux : Doubs du pont de Labergement-Sainte-Marie au barrage d'Oye-et-Pallet (lac Saint-Point compris) et du Pont de la Roche au lac de Chailleux (limite Doubs frontière), lac de Remoray et son émissaire la Taverne, Raie du Lotaud (Etangs de Frasne compris).



ATTENTION : Le Doubs frontière (du lac de Chailleux à Clairbief) est assujéti à une réglementation spécifique (convention internationale). **Se renseigner auprès des AAPPMA locales** (Villers-le-Lac, Grand'Combe-des-Bois, Goumois).



DE BESANÇON À PONTARLIER UNE ÉQUIPE DE PASSIONNÉS À VOTRE SERVICE !

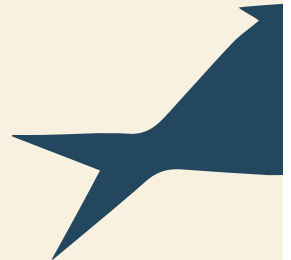


NOS SERVICES :

- cartes de pêche
- vente d'appâts vivants
- assurance dommage matériel
- carte de fidélité gratuite

DÉBUTANT OU PASSIONNÉ, DÉCOUVREZ UN LARGE CHOIX DE PRODUITS POUR :

- la pêche au leurre
- la pêche de la carpe
- la pêche au coup
- la pêche de la truite



Rendez-vous dans votre Décathlon Besançon ZAC Château farine - 25000 Besançon
Ou votre Decathlon Doubs ZAC La Gouille des Sauges - 25300 Pontarlier
Du lundi au samedi de 9h à 19h30 à Besançon et 19h à Pontarlier

LA RÉCIPROCITÉ

La Réciprocité a pour but d'ouvrir le plus vaste domaine piscicole au plus grand nombre. Ce groupement est un réel soutien aux AAPPMA qui y adhèrent. Elle les accompagne dans les différents travaux pour améliorer et étendre leurs baux de pêche (création de mises à l'eau, frayères, achat de nouveaux parcours, ...).

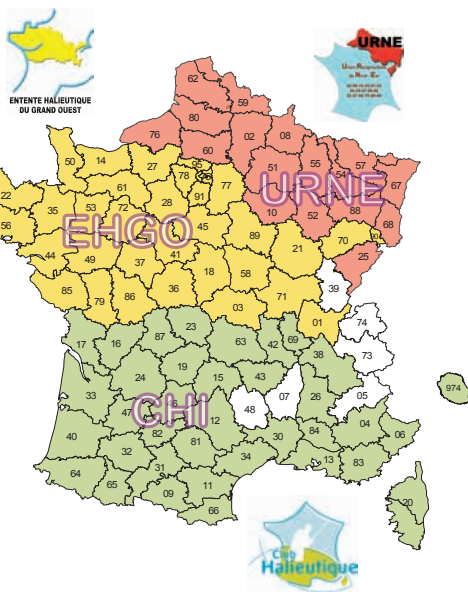
La Réciprocité, c'est garantir à chaque membre de pouvoir pêcher en toute quiétude sans payer une cotisation à chaque fois qu'il change de parcours. Une carte nationale à 95 €, mise en place par les différentes entités réciprocitaires, permet désormais de pêcher sur la quasi totalité du territoire national. Une avancée majeure pour la pêche !

Simplifier la pratique de la pêche et valoriser les parcours est le maître mot de la Réciprocité. Aujourd'hui, 28 AAPPMA du département sont dans le dispositif de réciprocité départementale :

Secteur	AAPPMA Réciprocitaires
La Loue :	Arc-et Senans, La Concorde
Le Doubs :	Audincourt, Baume-les-Dames*, Besançon Amicale, Besançon La Concorde, Byans-sur-Doubs, Clerval, Colombier-Fontaine, Voujeaucourt, Saint-Vit, Roche-lez-Beaupré, Montbéliard, L'Isle-sur-le-Doubs, Deluz Hyèvre-Paroisse, Sancey-le-Long
L'Ognon :	Cussey-sur-l'Ognon, Emagny, Jallerange, Moncey, Rigney, Rougemont, Sauvagny
L'Allan, La Savoureuse :	Feschés-le-Chatel, Vieux-Charmont, Nommay
Haut-Doubs :	Frasne

*Réciprocité départementale uniquement

Certaines de ces AAPPMA offrent également des parcours sur canaux et plans d'eau.



Maurice CHARBERET
Christophe MARGUET

3, rue Pierre MENDES FRANCE - 25300 PONTARLIER

Tél. : 03 81 46 55 40 - Mail : pontarlier-st-roche@gan.fr



PRIX DES CARTES 2017

Prix des cartes pour les AAPPMA en réciprocité.

Pour les associations non réciprocaires, les tarifs sont variables.



Tableau récapitulatif cartes AAPPMA réciprocaires

Type de Carte		Parcours	Tarifs CPMA incluses
Cartes annuelles	Personne Majeure "Doubs"	AAPPMA réciprocaires du Doubs	72 € (vignette URNE en sus: 30 €)
	Personne Majeure "Interfédérale URNE" (délivrée uniquement aux membres des AAPPMA 100 % réciprocaires)	AAPPMA réciprocaires du Doubs, de l'URNE, de l'EHO et du CHI (90 départements)	95 €
	Découverte Femme (1 seule ligne)	AAPPMA 100% réciprocaires du Doubs, de l'URNE, de l'EHO et du CHI (90 départements)	32 €
	Personne Mineure (moins de 18 ans au 1 ^{er} janvier de l'année en cours)	AAPPMA 100% réciprocaires du Doubs, de l'URNE, de l'EHO et du CHI (90 départements)	19 €
	Découverte (moins de 12 ans au 1 ^{er} janvier de l'année en cours, 1 seule ligne)	AAPPMA 100% réciprocaires du Doubs, de l'URNE, de l'EHO et du CHI (90 départements)	6 €
Cartes périodiques	Hebdomadaire (7 jours consécutifs)	AAPPMA réciprocaires du Doubs	32 €
	Journalière	AAPPMA réciprocaires du Doubs	10 €
Vignette "Carpe de nuit" (sur carte Personne Majeure "Doubs" ou "Interfédérale URNE-EHO-CHI" uniquement)		Parcours "Carpe de nuit" des AAPPMA réciprocaires du Doubs	20 €

Carte par Internet des avantages ...

- En cas de perte ou de dégradation réimprimer votre carte plusieurs fois et gratuitement !
 - Renouvellement annuel en quelques clics !
- Vous recevrez, par mail des informations de votre AAPPMA, de la Fédération et de la FNPF !
- Vous prenez votre carte à tout moment depuis chez vous pour l'association et le département de votre choix !

Soyez prêts, pour l'ouverture...

La Pêche, c'est en ligne !

CLIQUEZ

IMPRIMEZ

PÊCHEZ

www.cartedepêche.fr

LA CARPE C'EST AUSSI DE NUIT !

Dans le département du Doubs, 96 km de cours d'eau ou canaux sont en parcours "Carpe de Nuit". Près de 18 km de ce linéaire offrent la possibilité de pêcher sur les deux rives. L'étang Jean-Colas à Vieux-Charmont et l'étang Lucien à Frasne sont également ouverts pour la pêche de la carpe de nuit.



À SAVOIR :

- La pêche de la carpe de nuit c'est 7J/7, hormis sur 3 biefs en aval de Besançon, qui eux, ne sont autorisés que le week-end (voir tableau).
- La totalité des parcours est incluse dans la réciprocité départementale, donc dans l'URNÉ.
- La vignette "Carpe de Nuit" (20 €) est obligatoire pour les cartes réciprocales départementales ou interdépartementales. Les cartes "Découverte Femme", (une seule canne autorisée, donc peu adaptées à cette pratique), "Mineurs", "Découverte - de 12 ans", "Hebdomadaires" ou "Journalières" (2 cartes pour une nuit) sont dispensées de ce supplément.

PARCOURS MATÉRIALISÉS

L'ensemble des parcours "carpe de nuit" sont pancartés en amont et en aval. Ces panneaux s'additionnent souvent à ceux des réserves de pêche déjà en place. Ils fixent la limite fléchée des zones pouvant être pêchées de nuit.



RESPONSABILITÉ ET CIVISME

Qui dit pêche de la carpe de nuit dit campement ou bivouac. Afin d'assurer la pérennité de ces parcours et de maintenir la tolérance envers les pratiquants, il importe que chacun sache rester discret, évite de transformer son poste en véritable résidence secondaire. Respectez la nature alentour (pas d'élagage abusif...), rapportez vos déchets et ne circulez pas en véhicule à travers les pâtures, champs cultivés et hors des chemins. L'avenir de la pêche de la carpe de nuit en dépend.

Cours d'eau/Canal/ Plan d'eau	Limite amont	Limite aval	Rive(s) concerné(s)	Longueur (m)
Allan (canalisé)	Confluence Allaine/Bourbeuse/Canal	Barrage de Méziré	RG	1150
Allan	Barrage en amont du pont haubané d'Elupes	Barrage en amont de la confluence avec la Savoureuse	RG	1600
Allan (canalisé)	Ecluse 12 (confluence canal/Allan/Savoureuse)	Pont de l'autoroute A36	RG	2000
Allan	Pont Armand Dermont à Montbéliard	Barrage des Neufs Moulins	RG	510
Doubs	Barrage de Voujeaucourt	Barrage de Bavans	RG	2000
Doubs	Barrage de Dampierre/Doubs	Barrage Mequillet Noblot	RD	3300
Doubs	Pont de Longeville	Moulin de Blussangeaux	RG+RD	5050
Doubs	Moulin de Blussangeaux	Au droit de l'écluse 25 (canal contiguë)	RD	3000
Doubs	Au droit de l'écluse 25 (canal contiguë)	Barrage de l'Isle/Doubs	RG	2250
Doubs	Ecluse 27 de l'Isle/Doubs (confluence canal)	Barrage d'Appenans	RG+RD	1600
Doubs	Barrage de la Goullisse	Barrage de Rang	RG	1960
Doubs	Barrage de Rang	Ecluse 31 de Pompière (confluence canal)	RD	4650
Doubs	Barrage de la Scie (Ochaux-les-Clerval)	Ecluse 34 de Branne (confluence canal)	RG+RD	3900
Doubs	Barrage du Grand Crucifix	Barrage de la Raie aux Chèvres (amont Grange-Havey)	RD	2000
Doubs	Ecluse 39 (confluence canal de Lonot)	Barrage de Cour (Baume-les-Dames)	RD	1200
Doubs	Ecluse 40 de Baumerouisse (confluence canal)	Barrage de Douvot	RD	7780
Doubs	Barrage de Laissey	Barrage d'Aigremont	RG	2100
Doubs	Barrage des papeteries de Déluz	Porte de garde 48B de Roche-lez-Beaupré (confluence canal)	RG	7575
Doubs (l ven, soir au dim, matin)	Confluence ruisseau du Toupot (Rancenay)	500 m en aval	RD	500
Doubs (l ven, soir au dim, matin)	Ecluse double de Rancenay (confluence canal)	Barrage de Montferand-le-Château	RD	2700
Doubs	Pont de Torpes/Boussières	Barrage des papeteries de Boussières	RD	700
Doubs	Barrage des papeteries de Boussières	Pont de Reculot (Osselle)	RG+RD	4700
Doubs	Pont de Reculot (Osselle)	Barrage du Moulin de la Froidière	RD	1300
Doubs (l ven, soir au dim, matin)	Barrage du Moulin de la Froidière	Barrage d'Aranthon	RG+RD	2500
Ognon	Parcelle n°37, commune Monclay, en amont immédiat de "la Corvée de l'Ognon"		RG	230
Canal de Haute-Saône	Ecluse 1 de Damberois	Jonction canal du Rhône au Rhin (pont canal)	RG (côté Bourgard)	2900
Canal du Rhône au Rhin	Confluence Allan (amont barrage de Méziré)	Ecluse 8 d'Allenjoie	RG	900
Canal du Rhône au Rhin	Ecluse 16 de Courcelles-les-Montbéliard	Ecluse 17 de Voujeaucourt	RD	2280
Canal du Rhône au Rhin	Ecluse 18 de Dampierre/Doubs	Ecluse 20 du Moulin Rayot	RD	3430
Canal du Rhône au Rhin	Ecluse 21 de Colombier-Fontaine	Ecluse 24 de Blussans	RD	6820
Canal du Rhône au Rhin	Ecluse 24 de Blussans	Ecluse 25 de l'Isle/Doubs	RG	2560
Canal du Rhône au Rhin	Confluence Doubs (amont barrage de Rang)	Ecluse 31 de Pompière	RG	3740
Canal du Rhône au Rhin	Confluence Doubs (amont barrage de la Scie)	Ecluse 34 de Branne	RG	4300
Canal du Rhône au Rhin	Porte de garde 57B de Torpes	Ecluse 57 d'Osselle	RG	3000
Etang Jean-Colas (Neux-Charmont)				
Etang Lucien (Frasne)				

3,6 ha

80 mètres linéaires pancartés (pêche du 1^{er} juillet au 31 décembre)

HÉBERGEMENTS Pêche

Des Hébergements de qualités, qui offrent des services et garanties aux pêcheurs réunis sous un label !

19 hébergements Pêche dans le Doubs !

Les hébergements Pêche GARANTISSENT ...

La proximité d'un site de pêche, la présence d'un local de rangement pour le matériel de pêche, la présence d'un point d'eau extérieur, la présence d'un bac à vifs et d'un point de stockage pour les esches.

... et OFFRENT également des services

Coordonnées des magasins locaux d'articles de pêche et dépositaires qui vendent des cartes de pêche ;
Coordonnées des moniteurs et guides de pêche locaux ;
Coordonnées des structures d'initiation et de formation ;
Mise à disposition d'un accès internet ;
Carte géographique du département ;
Revue et guide de pêche annuel de la Fédération Départementale de Pêche ;
La réglementation pêche en vigueur ;
La documentation touristique ;
Service de petit-déjeuner matinal, et de diner tard ;
ou panier-repas sur demande préalable.



HÔTELS - VILLAGES VACANCES - CAMPING

Centre International de Séjour

55 chambres
3 Avenue des Montboucons
25000 BESANCON
03 81 50 07 54
cis.besancon@wanadoo.fr

Azureva Métabief***

62 chambres et
19 Gîtes (4 à 7 personnes)
15 Rue de la Ranconnière
25370 METABIEF
03 81 49 45 45
metabief@azureva-vacances.com

Evasion Tonique

70 chambres
9 Rue des Vergers
25130 VILLERS-LE-LAC
03 81 68 02 89
clubevasion@wanadoo.fr

Château de la Dame Blanche***

35 chambres et 4 logements "insolites"
1 chemin de la Goulotte
25870 GENEUILLE
03 81 57 64 64
contact@chateau-de-la-dame-
blanche.fr

Hôtel Taillard***

20 chambres
1-3 route de la Corniche
25470 GOUMOIS
03 81 44 20 75
hotel.taillard@wanadoo.fr

Le Vesontio***

37 chambres
3, chemin des Founottes
25000 BESANCON
03 81 80 41 41
contact@hotel-vesontio.com

La Cascade***

18 chambres
4, route des Gorges de Nouailles
25920 MOUTHIER-HAUTE-
PIERRE
03 81 60 95 30
hotellacascade@wanadoo.fr

L'Auberge du Coude

11 Chambres
1 Rue du coude
25160 LABERGEMENT-SAINTE-
MARIE
03 81 69 31 57
www.aubergeducoude.com

Camping Le Chanet

22 Mobil-homes, 2 meublés,
4 chalets, 3 gîtes, emplacements
9 rue du chanet 25290 Ornans
03 81 62 23 44
contact@lechanet.com



En complément des **Hébergements Pêche**,
Le comité départemental du tourisme a créé
le label **Relais St Pierre**.
Les deux labels sont animés et valorisés
de concert avec la Fédération .



GÎTES - CHAMBRES D'HÔTES

Les Carlines*** - 3 Clefs

Gîte 5 Personnes
5, Grande Route
25160 LES GRANGETTES
03 81 69 64 91
mncduffait@wanadoo.fr

Gîte Antoine CARRIER*** - 3 épis

3 Chambres - 8 Personnes
2, rue de la Fontaine
25380 VAUCLUSOTTE
03 81 64 03 11
antoine.carrier@orange.fr

La Ferme aux Glycines

5 personnes
10 grande rue
25320 OSSELLE
06 79 81 08 54
nelly.marillot@orange.fr

Chambre d'hôtes Le Détour - 3 épis

5 chambres - 15 personnes
27 rue de Besançon
25440 BUFFARD
03 81 57 50 77
ledetour@chambres-hote.com

Les Campanelles**

3 appartements
15-17 rue de la campagne
Le Zezenay
25160 MALBUISSON
03 81 69 33 56
cathyhault@orange.fr

La Ferme Morin

5 chambres - 12 personnes
3 les Louisots
25140 FOURNET-BLANCHE-
ROCHE
03 81 68 87 04
contact@lafermemorin.fr

La Maison Imparfaite

Gîte 5 Personnes
5, chemin du tunnel
25110 FOURBANNE
09 82 46 92 13
laisonimparfaite@gmail.com

Meublé de tourisme***

6 personnes
8, rue des Murgers
25130 VILLERS-LE-LAC
06 82 92 72 82
philippegodot25@orange.fr

Aux Berges du Doubs - 3 épis

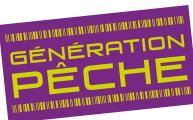
2 Chambres d'hôtes
24 Grande rue
25260 LONGEVILLE-SUR-
DOUBS
06 11 79 97 07
jean-pierre.colinet3@orange.fr

Ferme les Louisots - 3 épis

3 chambres
1 lieu-dit les Louisots
25140 FOURNET-BLANCHE-
ROCHE
03 81 68 25 49
jean-louis.charbonel@orange.fr



"CORÉGONE GÉANT" DU TOUR DE FRANCE ! UNE OPÉRATION...



Pour la première fois, un loisir de pleine nature s'engage en tant que caravanier sur le Tour de France. La Fédération Nationale pour la Pêche en France (FNPF) sous l'effigie de "Génération pêche" a parcouru les routes du Tour 2016 pour valoriser la pêche en tant que loisir de pleine nature et sensibiliser un large public sur la nécessité de protéger les milieux aquatiques.

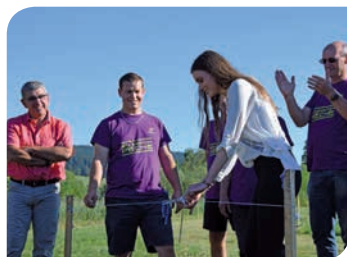
La FNPF a réuni beaucoup de moyens et d'énergie : 1 char et 3 véhicules dans la caravane, de nombreux villages pêche, des stands itinérants le long du tracé, dans les villes étapes, des animations en bord de route. Il suffisait de suivre quelques étapes du Tour à la télévision pour se rendre compte de l'ampleur de la vague violette.

L'IMPLICATION DE LA FÉDÉRATION

Dès l'annonce du tracé officiel en avril, et de l'étape du 18 Juillet reliant Moirans-en-Montagne à Berne, la **Fédération de Pêche du Doubs a décidé de saluer le passage du Tour**. Différents objectifs émanaient de ce projet : Valoriser les potentiels halieutiques du département et sensibiliser le grand public sur la fragilité de nos milieux aquatiques. Par le passé, le département avait déjà, à quelques reprises, marqué le Tour de France par de gigantesques réalisations sous forme de Land Art ("Géant du Tour" à Epeugney en 2004, "Titan Chrono" à Quingey en 2012, ...). **L'idée est venue de solliciter les artistes à l'origine de ces précédentes œuvres** pour les associer à notre projet. C'est donc très gentiment que Pierre DUC (artiste), Thierry GALLIBOUR (géomètre) et Isabelle CUYNET (graphiste) ont accepté de collaborer avec la Fédération.

LA NAISSANCE D'UNE IDÉE

Après de nombreuses réflexions et différentes pistes, une idée est ressortie : réaliser un Land Art dans un champ bordant le Lac St Point. Pour que le visuel corresponde aux objectifs précédemment cités, quel meilleur emblème que d'associer un Corégone dans le visuel ? Ainsi le "Corégone Géant" du Tour de France est né avec comme slogan « **Je pédale pour vivre !** », pour bien faire prendre conscience que l'espèce et son milieu sont fragiles et menacés.



... SANS PRÉCÉDENT !



LA RÉALISATION

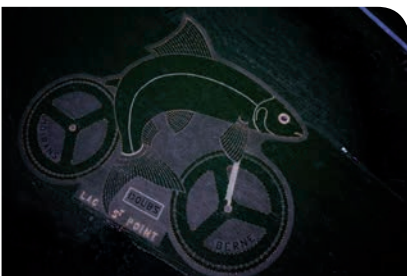
Trouver un champ enherbé, suffisamment grand (plus de 5 ha), ayant une bonne exposition et un exploitant coopératif n'a pas été une mince affaire. Grâce au travail de l'AAPPMA de Pontarlier et de son président, nous avons trouvé la parcelle idéale aux Grangettes. Ensuite, **une très belle aventure humaine** a commencé. La création de Pierre DUC a été extrapolée par Thierry GALLIBOUR et Isabelle CUYNET pour l'adapter au terrain sans être altérée par la pente. **Plus de 2000 heures de travail** ont été nécessaires pour l'implantation des 2100 piquets et la tonte minutieuse, deux fois par semaine, de l'œuvre. Tout ceci, réalisé par des bénévoles hyper actifs. Très vite, l'AAPPMA de Pontarlier a répondu présent puis plus de 10 AAPPMA de tout le département se sont portés volontaires et ont rejoint le projet. La population locale s'est également investie. C'est au final **80 bénévoles** sur qui nous avons pu compter et qui ont permis à l'œuvre de prendre forme.

L'IMPACT MÉDIATIQUE

Le Tour de France est le **3^{ème} événement médiatique mondial**, il est retransmis sur plus de 100 télévisions et suivi par de nombreux médias. Le corégone est apparu plus de 30 secondes sur les écrans et a eu les félicitations des présentateurs en le qualifiant comme « **la plus belle œuvre du Tour** ». Une grande chaîne hollandaise a même consacré 3 minutes de reportage sur le projet.

La Fédération a réussi à mobiliser les élus locaux et des personnalités lors de l'inauguration. Couplée à des animations sur les milieux aquatiques et un nettoyage du lac, **cette journée a permis de faire entendre la voix des pêcheurs sur toutes les problématiques concernant les milieux aquatiques.**

Une très belle promotion pour le département et pour le secteur du lac St Point et, plus globalement pour la pêche au niveau national. En plus de cela, de nombreux articles dans les médias locaux autour du projet ont montré une nouvelle fois la capacité qu'ont les pêcheurs à se mobiliser autour d'une cause et leur attachement à leur milieu aquatique.



Le "Corégone Géant" de nuit...
2000 bougies allumées par les bénévoles !!!

Quelques dimensions :

2000 points... pour un défi à... Saint Point !!!

Longueur du corégone : 290 m

Diamètre des roues : 81,50 m

Périmètre de la fresque : 760 m

2000 piquets

Plus de 7 km de ficelle

Surface de la fresque : 4 ha



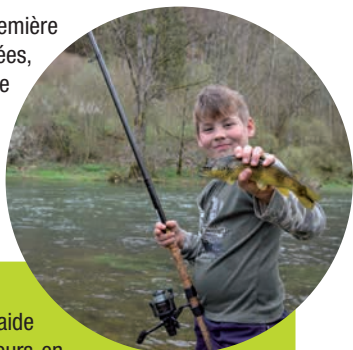
Une carte souvenir a été éditée
toujours en vente à la Fédération

ATELIERS PÊCHE NATURE

Dans la continuité des activités menées depuis maintenant 4 ans par la fédération, l'année 2016 a encore été riche en animations. Plus de 130 jeunes ont été initiés à la pratique de la pêche et sensibilisés sur la fragilité des milieux aquatiques. Toujours sous la forme de mini-stages ou de stages, l'APN fédéral a pu se déplacer dans plusieurs AAPPMA du département.

La découverte de la Truite !

Chaque année, l'APN fédéral organise de nouvelles animations. Pour la première fois, des mini-stages sur le thème de la truite ont vu le jour. Durant deux journées, des jeunes de 10 à 15 ans ont pu découvrir ce poisson mythique. Grâce à une truite pédagogique, ils ont pu travailler sur la biologie et le régime alimentaire de l'espèce pour mieux l'appréhender. Ils ont également pu comprendre les principales causes de régression de l'espèce dans le département. Ensuite, ils ont découvert l'ensemble des techniques utilisées pour pêcher cette espèce ainsi que les principales astuces pour acquérir de l'autonomie rapidement.



A GOUMOIS

Le premier mini-stage a eu lieu à Goumois durant les vacances d'avril. Avec l'aide de Patrice Malavaux, garde de l'AAPPMA la Franco-Suisse, les petits pêcheurs en herbe ont pu découvrir toutes les techniques de pêche de la truite appropriées à la saison et au secteur : au toc, au leurre, au vairon, ... Différentes zones ont pu être explorées avec des faciès particuliers. De nombreuses prises ont été réalisées avec chaque technique pour le plus grand plaisir des enfants.



A CLÉRON

Malgré des conditions météorologiques et hydrauliques instables, le deuxième mini-stage a pu être réalisé à Cléron sur la Loue. Avec la même méthodologie qu'à Goumois, les stagiaires ont déjà appris à connaître la truite et son biotope avant de travailler sur les techniques et sa pêche. Sur les différents secteurs du parcours de Cléron, avec les conseils des animateurs de la Fédération, les jeunes ont su adapter leurs techniques et ainsi leurrer de belles truites. Des souvenirs inoubliables pour les enfants !



POUR PARTICIPER AUX STAGES DE PÊCHE

contactez la Fédération pour connaître les modalités et obtenir un formulaire d'inscription.

Prévisionnel :

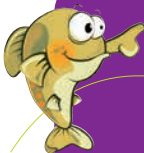
Vacances scolaires d'avril : Mini-stages découverte truite

Vacances scolaires d'avril : Stage pêche de la carpe

En juillet et août : plusieurs stages multi-techniques

* d'autres stages seront mis en place, se renseigner à la fédération.

La fédération intervient dans les écoles dans le cadre de TAP ou d'animations ponctuelles.



CLIN D'OEIL À L'APN D'ORNANS

Depuis 2004, en étroite collaboration avec la Maison Nationale de l'Eau et de la Pêche (MNEP), l'AAPPMA d'Ornans organise un Atelier Pêche Nature (APN) ayant pour objectif de permettre au jeune pêcheur débutant de pratiquer la pêche de manière responsable et autonome dans le respect des milieux aquatiques.

La MNEP, organisme de formation spécialisé dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques, propose un Brevet Professionnel JEPS Spécialité "Pêche de loisirs" formant de futurs animateurs et/ou moniteurs-guides de pêche.

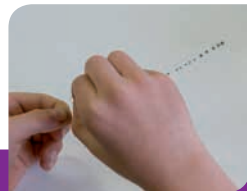
Dans le cadre de cet APN et de cette formation, les stagiaires moniteurs-guides de pêche font découvrir à un groupe de jeunes pratiquants, d'âge compris entre 8 et 14 ans, différentes techniques adaptées à la pêche des principales espèces de poissons présentes sur la Loue.

Les techniques proposées portent principalement sur la pêche aux appâts naturels, la pêche aux leurres et la pêche à la mouche.

Sur la période de mars à juillet, les activités se déroulent le mercredi après-midi, en salle et au bord de l'eau, au cours d'une dizaine de séances.

Conditions minimales : avoir une carte de pêche de l'AAPPMA d'Ornans (délivrance à la MNEP), et fournir un dossier d'inscription complet.

Pour tous renseignements complémentaires, n'hésitez pas à contacter
La Maison Nationale de l'Eau et de la Pêche au 03 81 57 14 49.



Osselle

Plan d'eau fédéral de l'Orme



Grosses densités de carpes, d'amours blancs, de black-bass et de brochets de belles tailles.

8 ha
uniquement destinés
à la pêche en
No-Kill

Saison 2017
Ouverture toute l'année

**RÉSERVATION
OBLIGATOIRE**

SUIVI PISCICOLE EN CONTINU DE 3 GRANDES RIVIÈRES À SALMONIDÉS

Les mortalités massives auront marqué à plusieurs reprises nos cours d'eau emblématiques durant ces dernières années. Parce qu'il est indispensable de connaître pour comprendre, mais aussi que l'on puisse juger objectivement des véritables effets de chacune des actions correctives consenties par la collectivité, la fédération a choisi de suivre le plus finement possible, depuis 2015, trois de nos grandes rivières à Salmonidés : **la Loue, le Dessoubre et le Cusancin.**

En effet, les données piscicoles existantes, nombreuses, restaient néanmoins disparates. L'objectif est donc de disposer de chroniques annuelles basées sur des inventaires exhaustifs, seuls garants d'une information de qualité, tant dans la précision que sur le long terme.

Le principe a été de disposer de deux sites par cours d'eau, un dans la **zone à truite** amont, l'autre plus en aval dans la **zone à ombre**.

Les dimensions importantes de ces cours d'eau entraînent des besoins humains et matériels conséquents pour ces opérations, pour lesquelles plusieurs fédérations amies viennent prêter main-forte, ainsi que les services de l'Etat représentés par l'ONEMA.



Nous vous livrons ici 2 focus sur les premiers enseignements de ce suivi :

FOCUS :

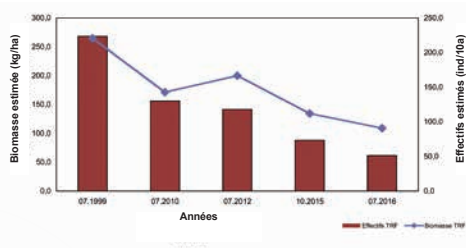
Les **TRUITES FARIO** en Haute-Loue, une érosion continue

Seule station du suivi à bénéficier de données chiffrées avant 2000, la Loue à Mouthier-Haute-pierre révèle une situation bien moins idyllique qu'il n'y paraît.



Malgré un statut jugé indemne ou presque de mortalités massives, les investigations y révèlent à contrario une érosion continue de la population de truite fario, avec notamment des biomasses divisées par 2 en 15 ans !

La chute des effectifs est encore plus flagrante, plus de 75 %, particulièrement due à un renouvellement excessivement réduit (pas de succès de reproduction), de manière systématique depuis 2010.



Cette situation préoccupante a conduit la Fédération à demander la reconduction du No-Kill intégral sur la Loue dès 2017.

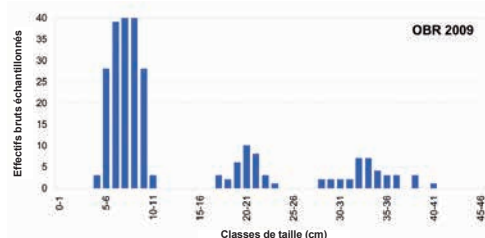
FOCUS :

La timide reconquête des OMBRES du Dessoubre

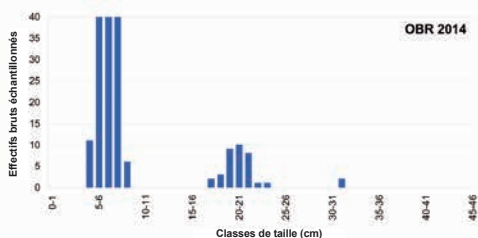


Après les mortalités du début d'année 2014, la situation de l'ombre était très préoccupante sur le Dessoubre moyen : perte d'environ 70 % de la biomasse en comparaison de la référence 2009, notamment due à la chute drastique des effectifs de sujets adultes, largement décimés. Depuis, la mise en place du réseau de suivi annuel sur la station du Moulin du Dessus permet de caractériser précisément l'évolution de la population.

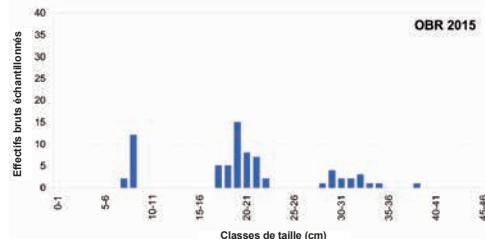
2009 : Situation sub-optimale, population équilibrée avec une représentation de toutes les classes d'âge.



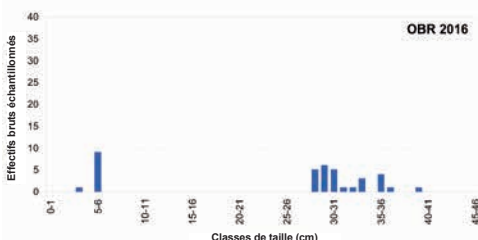
2014 : A l'issue des mortalités, quasi-disparition des géniteurs (poissons de plus de 32 cm). Le frai annuel a néanmoins été abondant (poissons de +/- 6 cm), tout comme celui de l'année précédente avec une bonne proportion de poissons d'un an (poissons de +/- 20 cm).



2015 : Le frai abondant de 2014 permet une bonne représentation de poisson d'un an. La part de sub-adultes (+/- 30 cm) qui participent au frai 2016 se reconstitue. La faible part de géniteurs en début de saison est notamment responsable d'une faible représentation des alevins.



2016 : La génération de 2015 (poissons de +/- 20 cm) est manquante suite à un frai limité l'année précédente. La population de géniteurs est quasiment reconstituée, mais le frai n'a guère fonctionné en 2016 (conditions hydrologiques très défavorables entre autres).



La population d'ombre du Dessoubre se reconstitue lentement, mais reste sur le fil après une année 2016 défavorable au renouvellement: une bonne réussite de la reproduction en 2017 est indispensable ! Dans l'attente, l'espèce reste en No-Kill sur le bassin-versant.

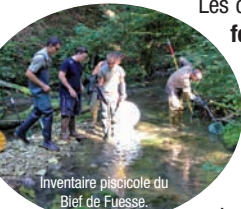
LE BIEF DE FUESSE

du diagnostic aux travaux de restauration morphologique



Une cinquantaine de géniteurs de truites en provenance du Doubs bloqués par le seuil de la Forge sur le Bief de Fuesse.

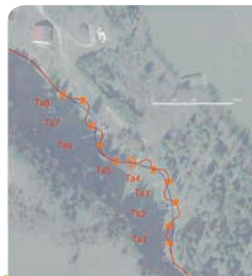
Dans le guide de pêche de 2013, la fédération vous annonçait qu'elle souhaitait étudier la possibilité d'engager un **programme ambitieux de restauration morphologique sur un cours d'eau affluent du Doubs franco-suisse, le Bief de Fuesse.**



Inventaire piscicole du Bief de Fuesse.

Les conclusions de l'étude hydroécologique sur ce ruisseau étaient à l'époque sans appel : son **fonctionnement global est fortement perturbé**, la qualité physico-chimique de l'eau et l'aptitude morphologique du ruisseau à héberger un peuplement piscicole équilibré étant en cause. A l'origine de ces perturbations morphologiques, le développement de tout un territoire (utilisation de la force hydraulique par deux moulins, trois scieries, un établissement de teinture, une forge, l'utilisation en ruisseau pépinière de façon artificielle) qui a engendré de nombreux aménagements (seuils, curage, élargissement du lit, banalisation des substrats,...).

Les efforts consentis par la collectivité devant **améliorer notablement la qualité de l'eau**, le rétablissement de conditions morphologiques et habitationnelles adaptées a donc été mis à l'étude finement par la Fédération depuis 2013. L'objectif de notre projet est de **rendre au ruisseau ses fonctions essentielles** liées à l'accomplissement du cycle biologique de la truite fario du Doubs et permettre une densification de la population de truites du Bief de Fuesse. Pour atteindre ces objectifs, le **procédé de restauration optimal** a été retenu : **le reméandrement et la réduction du gabarit** du nouveau cours (1 à 2 m de largeur contre 4 à 6 m actuellement). Ceci aura pour effet d'allonger le linéaire colonisable par les poissons et d'augmenter les hauteurs d'eau utiles à l'étiage. Des caches adaptées seront également mises en place. Le dossier d'autorisation relatif à la Loi sur l'Eau sera déposé courant janvier 2017. Son instruction (avis des différents services de l'Etat et enquête publique) durera entre 8 et 10 mois. La première phase de travaux pourrait donc se dérouler **à l'automne 2017 et sur l'année 2018.**



Bief de Fuesse, secteur médian.

Le coût total des travaux, maîtrise d'œuvre comprise, s'élèvera à près de **600 000 euros**. L'Agence de l'eau et les structures publiques financeront de ce projet à hauteur de 80 %. Les 20 % restant proviendront de la Fédération Nationale pour la Pêche en France, de la Fédération de Pêche du Doubs, de l'enveloppe parlementaire du Député ALAUZET et de tous ceux qui le souhaiteront (un financement participatif sera mis en place).

PAROLE D'ÉLU

"Les rivières comtoises, notamment la Loue, font l'objet d'une préoccupation forte de l'ensemble des acteurs, à commencer par les associations de pêche. Leurs observations et leurs actions sont extrêmement précieuses.

Il faut se féliciter de la mobilisation des élus, des collectivités locales, des services de l'Etat, des acteurs économiques, des associations et des scientifiques, à travers la conférence départementale sur l'eau. La visite, cet automne, de Barbara POMPILI, Secrétaire d'Etat à la Biodiversité, a permis de mettre en avant l'engagement des uns et des autres. Le prochain rapport du CGEDD permettra de s'appuyer sur des propositions concrètes que chacun prendra à son compte pour protéger les écosystèmes remarquables et notre patrimoine commun.

C'est avec conviction que j'ai apporté mon soutien financier à la fédération de pêche en faveur de la restauration morphologique du bief de la Fuesse sur le Doubs franco-suisse, grâce à la réserve parlementaire. S'il faut être patient, il n'en reste pas moins que nous devons tous collectivement agir pour retrouver nos rivières, sillons de la vie à travers nos campagnes et nos villes."

Éric ALAUZET, Député du Doubs



Du lundi au jeudi :
08h30 à 12h00
13h30 à 19h00
Vendredi et samedi :
08h30 à 19h00
Ouvert entre midi et deux



Zac de Chateaufarine • 7b Chemin des 4 Journaux
Tél. 09 83 70 56 40 • www.universpeche25.fr

Envie de faire vivre votre rivière ? Rejoignez-nous !

Partager



Protéger



Transmettre



Connaître

Les Associations Agréées de Pêche de votre département réunies au sein de leur Fédération Départementale oeuvrent au quotidien pour faire vivre la rivière.



Retrouvez les coordonnées de toutes les AAPPMA et de leurs Fédérations Départementales sur le site www.cartedepeche.fr

COUPS DE CŒUR !

- **Le barrage de l'Homelon arasé.**

Dans un but de continuité écologique, le barrage de l'Homelon, situé à Ornans sur la Loue, est le premier ouvrage totalement arasé dans le Doubs. Sur cette portion, la rivière a retrouvé une dynamique naturelle et diversifiée.

- **Le Drugeon... ça marche !**

Suite aux vastes travaux de restauration morphologique portés par le syndicat mixte des milieux aquatiques du Haut-Doubs, les résultats des derniers inventaires piscicoles montrent une nette amélioration du peuplement dans les parties réhabilitées :

du plus pour les milieux !

- **Une Ministre au bord de l'eau**

En octobre dernier, Barbara POMPILI s'est rendue en visite officielle au bord de la Loue. La Fédération a eu la chance d'obtenir un entretien individuel au bord de l'eau avec la secrétaire d'Etat chargée de la biodiversité, l'occasion de l'interpeler sur les problématiques dont souffrent nos milieux aquatiques et sur l'impact que la pêche de loisir peut/pouvait avoir sur la vie économique de nos vallées.

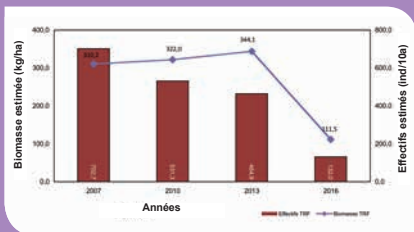


COUP DE GUEULE

- **Le Bief Rouge dans le rouge !**

Le Bief Rouge est un petit cours d'eau qui prend naissance aux pieds des pistes de Métabief et subit malheureusement le rejet de la station d'épuration du village "station". Depuis plusieurs années, il fait partie du réseau de suivi de la fédération, et comptait, néanmoins, parmi les cours d'eau du département ayant une biomasse en truites fario élevée.

Lors du dernier point d'échantillonnage en septembre 2016, les peuplements se sont effondrés, suite à un probable dysfonctionnement (de trop !) de l'assainissement. La rénovation du système, actuellement à l'étude, devient urgente !!



A NOTER DANS VOS AGENDAS

- **Le 26 Mars** : Assemblée Générale ordinaire de la Fédération, à Morteau.



Votre passion est notre métier !



TERRITOIRE PÊCHE

Fournitures et accessoires pour toutes les pêches

LES SERVICES EN PLUS :

Atelier de réparation - Dépôt-vente

Location : barques, moteurs, sondeurs, matériel...

Cartes de pêche (Doubs/Haute-Saône)



3 MAGASINS À VOTRE SERVICE

TERRITOIRE PÊCHE **BESANÇON**

1 rue des Salines
ZAC Valentin Ouest
25480 ÉCOLE-VALENTIN
Tél. 03 81 88 06 47

TERRITOIRE PÊCHE **VESOUL**

Zone du nouveau LECLERC
Centre commercial OASIS
(à côté des Meubles RMC)
70000 PUSEY
Tél. 03 84 68 98 01

TERRITOIRE PÊCHE **PONTARLIER**

5 rue Edgar Faure
25300 PONTARLIER
Tél. 03 81 49 06 80

Site internet : territoirepeche.fr - E-mail : territoirepeche@yahoo.fr